

N° 2006-91

16/ RESTRUCTURATION DU QUARTIER SAINT-DOMINIQUE
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA VOIRIE
EN ACCOMPAGNEMENT DES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION MENES PAR
L'EFFORT RÉMOIS

Rapporteur : M. PELTIER

Le quartier Saint Dominique reconstruit entre 1983 et 1986 se décompose en 4 unités foncières comprenant à l'origine 217 logements et 18 surfaces commerciales et l'Effort Rémois, propriétaire depuis décembre 2001, a lancé une opération de restructuration et de résidentialisation de celui-ci afin de redéfinir les fonctions et de visualiser clairement les espaces publics et privés.

Dans cette optique, la délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2003 a permis de définir les servitudes (surplomb et tréfonds) nécessaires entre l'Effort Rémois et la Ville (les actes notariés signés par la Ville sont actuellement à la signature à l'Effort Rémois).

Ces travaux sont maintenant bien avancés et une dernière tranche correspondant à l'unité foncière 4 (UF4) nécessite un réaménagement de la voirie publique ainsi que des bâtiments de l'Effort Rémois.

Les principes d'aménagement prévoient :

- d'améliorer l'image du quartier,
- de favoriser l'accessibilité PMR,
- d'ouvrir ce quartier à la vie du Centre-Ville,
- de créer une liaison plus directe entre les rues de la Marne et Saint Dominique.

Les travaux consistent à supprimer les escaliers actuels de la place des Quatre Fils Aymon afin d'assurer une circulation directe entre les rues de la Marne et Saint Dominique. Il est nécessaire de renforcer la dalle du parking souterrain, dont sept lots appartiennent à la Ville estimés en date du 13 avril 2006 par le service des Domaines à 28.000 , situé sous la rue des Sept Moulins et disparaîtront dans le cadre du projet (places de stationnement non occupés, réservés à l'aménagement).

Ces travaux toucheront certaines parties des immeubles de l'Effort Rémois et de l'immeuble en copropriété . Ils nécessiteront la reprise des façades des bâtiments actuels et la refonte de la voirie de la Place des Quatre Fils Aymon et de la rue des Sept Moulins.

La voirie de la rue de la Petite Juiverie sera elle aussi reprise en état car elle est actuellement en très mauvais état : affaissements, déformations et revêtement manquant à certains endroits.

Afin de coordonner les études et les travaux, la Ville s'engage en collaboration avec l'Effort Rémois à réaliser dans les années à venir, de 2006 à 2009, les aménagements urbains situés sur le domaine public de cette opération.

La Ville assurera la maîtrise d'ouvrage de la voirie et des équipements publics tandis que l'Effort Rémois assurera la maîtrise d'ouvrage sur les bâtiments.

Pour la Ville, l'estimation de ce projet s'élève à **1,257 M € TTC** selon le détail ci-dessous à ajouter au coût des travaux relevant de l'Effort Rémois décomposé pour l'ensemble de l'opération à : **3.189.000 M € T.T.C.** de travaux effectués et **388.833 M € H.T.** à réaliser.

Les procédures de consultation pour les travaux de la Ville feront l'objet de délibérations spécifiques avant leur démarrage selon le code des marchés publics.

Détail des prestations à charge de la Ville de Châlons en Champagne :

POSTE	DÉSIGNATION	ESTIMATION VILLE HT	ESTIMATION EFFORT REMOIS HT
A (2007)	Préparation du chantier	34.125,00 €	18.375,00 €
B (2007)	Aménagement de la place des 4 fils Aymon, de la rue des 7 moulins et de la rue Saint Sauveur (y compris la dalle du parking)	555.503,00 €	263.120,00 €
C (2008)	Rue de la petite juiverie	380.000,00 €	
D (2006)	Reprise des espaces cédés (anciens cheminements piétons publics avec servitude de passage et devenus privés)	25.000,00 €	25.000,00 €
E (2006)	Frais divers : géomètre, SPS	15.000,00 €	
F (2006)	Participation aux études menées par l'Effort Rémois	40.950,00 €	82.338,00 €
	Total HT	1.050.578,00 €	388.833,00 €

Les dépenses correspondant à la participation des frais d'étude de la dalle du parking, seront versées à l'Effort Rémois sous forme de subventions qui feront l'objet de délibérations spécifiques.

A cet effet, il nous est proposé d'autoriser M. le Député-Maire à inscrire les dépenses correspondantes dans les budgets primitifs à venir, à désigner les services techniques

comme maître d'œuvre de la partie publique et de l'autoriser à demander les subventions aux divers partenaires potentiels.

Le financement de l'ensemble de cette opération étant réparti entre la ville de Châlons-en-Champagne, l'Effort Rémois et la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne dans le cadre du suivi de la convention de gestion de proximité qu'elle assure (délibération de la Communauté du 18 septembre 2003), les subventions éventuelles perçues par chacun viendront en déduction selon la nature des travaux.

Une première tranche de cette dépense est inscrite au Budget Primitif 2006 de la Ville de Châlons-en-Champagne pour un montant de **0,260 M €**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les dispositions et l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme Equipement et Travaux du 28 mars 2006,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 3 mai 2006,

OUI l'exposé qui précède,

APPROUVE le programme de travaux de restructuration du quartier Saint Dominique.

AUTORISE les inscriptions budgétaires correspondantes.

AUTORISE M. le Député-Maire à solliciter les subventions auprès de la Communauté d'Agglomération, du Département, de la Région et de l'État.

DECIDE d'ouvrir une Autorisation de Programme pour le financement de la restructuration du quartier Saint-Dominique d'un montant de 1,26 M d'€TTC répartis en crédits de paiement dont 260 000 € inscrits au BP 2006 et les autres seront proposés aux budgets 2007 et 2008.

**Le Rapporteur,
Signé : M. PELTIER**

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal à l'unanimité,
Prend une délibération conforme.**

Copie certifiée conforme par le Député-Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération sera affiché à la porte de la Mairie conformément à la loi.

LE DEPUTE-MAIRE,

LE DEPUTE-MAIRE
Signé : Bruno BOURG BROC

Certifié exécutoire compte tenu

- de la réception à la Préfecture le

30/05/2006

- de la date d'affichage le **23/05/2006**

**Pour le Maire, par délégation,
le Directeur Général**



Christian HANOTEUX